

BERLES-MONCHEL

Un projet de « renaturation » pour éviter l'érosion des sols et les coulées de boue

Si les remembrements effectués dans les années 70 répondaient au souci de l'époque d'accroître les rendements agricoles par l'agrandissement des parcelles, on en constate aujourd'hui les effets néfastes car l'équilibre de la nature a été partiellement détruit par la suppression de petites digues que sont les talus naturels, les haies, les bocages. Le moindre orage violent peut provoquer inondations et coulées de boue en aval. En amont, l'érosion des sols n'est pas négligeable. Ce phénomène est survenu en 2008 à Berles-Monchel, provoquant une prise de conscience des élus et du monde agricole, notamment de Jean-Jacques Thellier, maire et agriculteur.

À son initiative, des contacts ont été pris avec les services de l'Atrébatie et la Chambre d'agriculture. Un projet de renaturation des communes de Savy-Berlette et Berles-Monchel a été élaboré. Grâce à l'implication de chacun des acteurs et plus particulièrement des exploitants agricoles et de la Chambre d'agriculture, une première opération pilote vient de démarrer. Elle a été présentée, à la salle des fêtes, puis sur le terrain, à Dorothee Jacquin, professeur d'agronomie et aux élèves de l'Institut agricole Saint-Eloi à Bapaume. Rappelant la genèse des faits, Jean-Jacques Thellier s'est attaché à démontrer que, outre l'implication des agriculteurs dans cette opération, « l'importance et l'urgence est de rétablir certaines barrières naturelles dans les bassins versants pour



L'étude du terrain est nécessaire pour déterminer l'emplacement des haies et fascines.

faire obstacle à toute coulée de boue. Recréons, à des endroits stratégiques, en limite de parcelles pour ne pas gêner les activités des exploitants, des haies ou fascines ».

Jean-Pierre Dupuis, vice-président de l'Atrébatie en charge du patrimoine et de l'environnement, a précisé que les problèmes d'érosion à Berles-Monchel étaient bien identifiés, un atout pour cette opération. Julien Lecouffe, animateur GRDA à la Chambre d'agriculture pour le

« L'important est de rétablir des barrières naturelles dans les bassins versants. »

Pays d'Artois a insisté sur cette démarche qui consiste à protéger les espaces naturels, les cœurs de nature, les zones boisées, les pelouses calcicoles, les marais, les cours d'eau. « Il y va de l'intérêt de tous,

même du monde agricole qui craint de voir certaines actions écolo troubler leurs activités. Des projets pilotes sont à déterminer pour recréer des corridors biologiques. Il faut sensibiliser et faire participer tous les acteurs dans des actions concertées ».

A Dorothee Jacquin qui l'interrogeait sur l'importance de l'érosion des sols, Julien Lecouffe lui fit part que dans une commune du Montreuillois, celle-ci avait été estimée à 20-25 tonnes par ha et par an,

avant d'ajouter : « Ce ne sont pas les silex qui remontent mais le limon qui s'en va ».

Habitat écologique

Pour concrétiser leurs propos, tous se sont rendus en plaine dans une zone où vont être implantées haies et fascines pour repérer les pentes, les entonnoirs et comprendre les phénomènes naturels. Pourquoi une entrée de champ a été déplacée ? Pourquoi une haie ? Une fascine ?

Sur Berles-Monchel et Savy-Berlette, cette première opération soutenue par les deux communes, la com de com de l'Atrébatie, l'Agence de l'eau et le conseil général se traduira par la plantation de près de 3 km de haies bocagères et 170 mètres de fascines, à vocation anti-érosive. Outre la fonction mécanique qui évitera le lessivage et l'érosion des sols, cette opération a vocation à préserver la ressource en eau et à recréer un habitat écologique de qualité pour la faune et la flore. Chaque aménagement fera l'objet d'un contrat entre la com de com, l'agriculteur et le propriétaire du terrain. Il sera réalisé par l'entrepreneur Carnel d'Hamelincourt, l'entretien et la taille étant à la charge de l'agriculteur. Le financement a été réparti à 50 % pour l'Agence de l'eau, 30 % pour le conseil général, 10 % pour la com de com et 10 % pour la commune. Au terme de cette opération et après une évaluation, une extension pourrait être engagée sur le territoire de l'Atrébatie. ■

THIERRY VASSEUR (CLF)